



transformer annexe pierre en chambre

Par nd, le **30/06/2019** à **16:50**

bonjour,

ancien bati en pierre de 30m², a 30 metre de la maison principale, situé en zone agricole du PLU.

Je souhaite l'amenager sans modifier l'exterieur pour en faire une chambre (que je louerais en chambre d,hote)

quelle declaration dois je faire? le changement de destination est il necessaire? quelles erreur eviter dans la declaration? MERCI BEAUCOUP